RAPPORT N° 306

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 20)16
---	-----

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de la Roque-d'Anthéron - Construction d'un complexe sportif et culturel - Travaux complémentaires - Aide Exceptionnelle à l'Investissement - Année 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.39.52

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de La Roque-d'Anthéron concernant la réalisation de travaux complémentaires pour la construction d'un complexe sportif et culturel sur l'emplacement de l'ancienne piscine.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne piscine désaffectée, la commune de La Roqued'Anthéron souhaite dans un premier temps construire un bâtiment de 1.500 m² environ qui a pour vocation de devenir une salle polyvalente sportive et culturelle. Sa mise en service est programmée au cours de l'automne 2017.

Cette salle permettra la pratique de plusieurs sports collectifs tels que le basket, le volley, le handball ou encore le badminton. A ce titre, des gradins fixes pouvant accueillir environ 330 personnes assises ainsi que divers locaux (vestiaires sanitaires, bureaux, stock matériel...) seront installés.

Par ailleurs, la volonté de la municipalité est d'y organiser des concerts publics et des spectacles lors du festival international de piano. La mise en œuvre d'une correction acoustique et d'un matériel scénique adapté s'avère donc nécessaire.

La réalisation d'un espace de liaison entre cet équipement et l'immeuble mitoyen Marcel Pagnol qui sert de salle des fêtes est également envisagée tout comme la création d'un parking en sous sol permettant de garer environ 70 véhicules.

En ce qui concerne la deuxième phase des travaux, elle portera d'une part, sur la rénovation de la salle des fêtes. L'objectif principal est d'agrandir sa capacité d'accueil afin que le nombre de places assises sur des gradins mobiles passe de 200 à 300.

D'autre part, des aménagements extérieurs sont à effectuer. Il s'agit notamment de prolonger le mail de promenade et de planter des arbres.

De plus, il convient de remettre à l'état deux petits bassins de natation pour l'été et de mettre en place une pluralité de petits équipements sportifs et ludiques à l'usage des jeunes et des habitants de la commune.

Pour cette opération, la commune a déjà obtenu, lors de la Commission Permanente du 27/02/2015, une aide financière exceptionnelle du département de 4.400.000 € sur une dépense subventionnable de 5.500.000 €HT.

Cependant, suite aux avancements des études, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux complémentaires afin d'améliorer le programme de base.

Ces travaux portent principalement sur :

- l'espace sportif avec l'amélioration de l'acoustique par la pose d'une coque de protection sur les tribunes et l'équipement des vestiaires,

- l'espace culturel avec des équipements scéniques adaptés aux spectacles vivants (scène motorisée avec possibilité de version concerts, occultation de la grande salle,...), la mise en place de revêtements acoustique et de revêtements de sol spéciaux dans la salle des fêtes et la réalisation d'une terrasse extérieure.

Le montant de ces travaux complémentaires a été estimé à 600.192 €HT, portant le coût total de l'opération à 6.100.192 €HT.

Pour le financement de ces travaux supplémentaires, la commune a sollicité la participation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 120.038 €

La participation exceptionnelle du Département pourrait donc s'établir à 360.115 € sur une dépense subventionnable de 6.100.192 €HT.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de La Roque-d'Anthéron, à titre exceptionnel, une subvention de 360.115 € sur une dépense subventionnable globale de 6.100.192 €HT, pour des travaux complémentaires relatifs à la construction d'un complexe sportif et culturel, conformément au détail joint en annexe.
- m'autoriser à signer avec la commune de La Roque-d'Anthéron, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10.000.000€	3.853 162 €	360.115 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2.000.000 €	0€	
	204.71.204142	8.000.000 €	3.853 162 €	360.115 €

Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21/10/2016, rapport n°189.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL